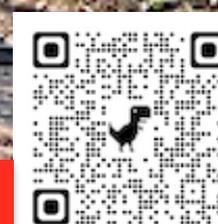


# La Nordic'Olonnes

Les Sables d'Olonne  
DIMANCHE 26 MARS 2023



Inscriptions : <https://www.njuko.net/nordicolonnes-2023>

9:00 - La Michel Piton -15 km Chrono

Challenge Marche Nordique de Vendée.

9:30 - La Jeanne Baussay -Virée Nordique -  
11 km allure libre.



# RÉGLEMENT NORDIC' OLONNES

DIMANCHE 26 MARS 2023

Manifestation ouverte à tous en forêt d'Olonne.

Départ : Salle municipale Paul Bobet (anciennement salle des Granges)

Rue des Granges

Olonne sur Mer

85340 LES SABLES D'OLONNE.



GPS SALLE

## 2 formules :

- Chronométrée comptant pour le challenge de Vendée : 15 km.
- Virée nordique : 10 km allure libre

## Accueil à partir de 8 heures.

- Départ 15 km : 09 h 00.
- Départ 11 km : 09 h 30.

Café Brioche de bienvenue avant le départ, verre de l'amitié à l'arrivée.

Ravitaillement sur les deux parcours

## Equipement obligatoire :

- gobelet personnel pour boire les liquides aux ravitaillements
- Bâtons de Marche Nordique

## **INSCRIPTIONS AVANT LE VENDREDI 24 MARS 2023**

**Pas d'inscription sur place**

## TARIFS :

- 15 km : 10€
- 10 km : 8 €



Inscriptions sur le site : <https://www.njuko.net/nordicolonnes-2023>

(paiement en ligne)

## Assurances et responsabilités Responsabilité Civile :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de  
*AIAC courtage*. <https://www.aclassurances.com/>

## Individuelle Accident :

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en souscrivant une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

La responsabilité de l'organisation est dérogée en cas d'abandon ou de disqualification par l'organisation ou par l'équipe médicale.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours de toute nature qu'il soit, à l'encontre des organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

## Pour la virée 11 km

Aucun justificatif n'est exigé

## Pour le 15 km chrono

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées*);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes: Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de la Marche Nordique en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Les organisateurs ne peuvent déroger à cette réglementation.**

**Pour cette raison, nous demandons à toutes les personnes non-licenciées de faire réaliser auprès de leur médecin un certificat médical conforme au modèle présenté.**

### CERTIFICAT MEDICAL

Dans le cadre de l'article 4 des règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme et pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur : Domicilié à :

Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

Né (e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Demeurant à :

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la marche nordique en compétition.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Cachet du Médecin Signature du médecin

## Environnement :

Les organisateurs ont toujours le souci d'assurer en priorité la sécurité et le respect de l'environnement. La manifestation se déroule sur une zone protégée Natura 2000, chaque marcheur devra respecter cet environnement en jetant aucun déchet sur les circuits. Des conteneurs seront à leur disposition à l'arrivée et aux ravitaillements.

En fonction de la situation sanitaire à la date de la manifestation, les consignes gouvernementales en vigueur seront strictement appliquées et font partie intégrante du règlement général de la course que chaque participant s'engage à lire et accepter.

## Droit à l'image :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de participation à la manifestation sportive. Cette autorisation vaut pour tous les supports

**De par son engagement, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et en accepte tous les termes.**

## Informations :

Michel HERMOUET

Tél : 06 70 77 90 99 – Mail : [michel.secathle@gmail.com](mailto:michel.secathle@gmail.com)



Domaine des Lauses



AOP Côtes-du-Rhône  
Vins de niche...  
84830 SÉRIGNAN-DU-COMTAT  
VAUCLUSE - FRANCE

